

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BARRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

Convocation : 03/04/2025

Affichage : 10/04/2025

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD

Absents excusés : Christophe TATIN, Michel VERTEL qui donne pouvoir à Philippe GIMBERT

Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 05 mars 2025
- Vote du taux des taxes
- Devis
- Subventions
- Référent ambroisie
- Questions diverses :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 MARS 2025

Monsieur le Maire fait un point sur les sujets abordés lors de la dernière séance. Il n'y a pas de remarques, le Conseil municipal, approuve par 10 voix pour, le procès-verbal tel que proposé.

VOTE DU TAUX DES TAXES

Les élus doivent délibérer, avant le 15 avril, sur le taux des taxes à appliquer en 2025. Monsieur le maire fait part de la hausse des bases qui se fait mécaniquement chaque année et propose une augmentation des taux entre 2 et 5%. Il rappelle les taux appliqués en 2024, à savoir :

Taxe Foncier Bâti : 35.46 %

Taxe Foncier Non Bâti : 17.43 %

Taxe d'Habitation : 12.26 %

Et fait part des taux moyens des communes de la strate au niveau Départemental.

Il précise que la variation des taux pour 2025 n'engendrera qu'une recette supplémentaire pour la commune allant de 1 889 € à 4 707 € selon le pourcentage retenu (2 ou 5) et que ces sommes sont réparties sur l'ensemble de la population.

Une élue s'interroge sur le pourcentage proposé. Monsieur le Maire explique qu'une simulation a été demandée à la trésorerie et que les taux proposés permettent d'avoir un indicateur sur le produit fiscal attendu. Il précise que les élus sont libres de choisir un autre taux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des chiffres, approuve par 6 voix pour et 4 voix (Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Michel CARMINATI, Sylvain LHOMME) contre la hausse des taux des taxes de 5%. Les taux suivants seront appliqués en 2025 :

Taxe Foncier Bâti : 37.23 %

Taxe Foncier Non Bâti : 18.30 %

Taxe d'Habitation : 12.87 %

DEVIS

- Voirie : il est proposé aux élus de faire le bicouche de la rue des pommiers. Les travaux consistent en la remise en forme de la plateforme et le goudronnage de celle-ci. Le devis proposé par la société Entretien Routier Jurassien s'élève à 2 850.72 €.

Le Conseil municipal après avoir échangé sur la largeur de la voie réalisée, approuve par 10 voix pour, le devis proposé.

- Arbres cour de l'ancienne gare : Pour donner suite au litige avec Madame POLETTI, la commune a sollicité l'intervention de l'entreprise Arbori Culture pour étudier les travaux à réaliser sur les arbres. Cette dernière a vérifié les cyprès et propose un contrôle des haubans pour un montant de 48 € TTC ainsi que l'abattage par démontage d'un mélèze pour un montant de 240 € TTC. La tête de ce mélèze est sèche et l'arbre n'a pas d'intérêt particulier ; la question s'était déjà posée pour le couper lors de la dernière intervention de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, valide les deux devis de 48 € TTC et de 240 € TTC de l'entreprise Arbori Culture par 10 voix pour,

SUBVENTIONS

La commune a reçu une demande de subventions de l'école de musique Jura Nord (EMAJN). Monsieur le Maire rappelle qu'une somme exceptionnelle de 500 € a été versée en 2015, année où l'intercommunalité avait supprimé les subventions à l'EMAJN. Il souligne que le soutien à la culture est important.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, valide par 10 voix pour le versement de 60 € à l'EMAJN.

REFERENT AMBROISIE

Il est demandé de désigner un référent ambroisie sur la commune afin de mettre en place un réseau de surveillance permettant d'agir au plus vite dès l'apparition de celle-ci et de préserver le cadre de vie des habitants.

Après avoir échangé, Monsieur CARMINATI est désigné référent ambroisie. Il sera déclaré sur la Plateforme de Signalements Ambroisie afin d'être informé de tous les signalements.

QUESTIONS DIVERSES

- **bail antenne** : la compétence de l'eau sera transférée en juillet 2025. L'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence doit être également transféré. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge ne reprenant pas le château d'eau, celui-ci sera restitué dans les biens de la commune qui devra en assurer l'entretien. Par conséquent, il a été demandé le transfert du bail pour les antennes, signé par le SIVU à la commune. Ce nouveau bail est prévu pour 12 ans.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fin de la séance à 19h30.

Le secrétaire, Daniel BOURGEOIS	Le Maire, P. GIMBERT
	

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

ELUS	SIGNATURE
Monsieur GIMBERT Philippe	
Monsieur Daniel BOURGEOIS	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Vote du taux des taxes	2025/009
Devis voirie	2025/010
Devis entretien des arbres	2025/011
Subvention complémentaire	2025/012
Nouveau bail antenne château d'eau	2025/013

